



COMPTE RENDU INTEGRAL

de la réunion du Conseil municipal

Nombre de Conseillers : 23

Séance du 18 mai 2009

En exercice : 23

Présents : 17

Date de convocation : 12/05/2009

Votants : 20

Date d'affichage : 14/05/2009

Présents : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, PERESSOTTI, Mme BALDINI, MM. CERCLÉ, POUYSSEGUR, JUNCA, Mmes LAURENT, GASSAN, M. GERONIMO, Mme DA SILVA, MM. CLAUZET, CALMETTES, NOULIN, Mmes PUJO, STOKER

Absents ayant donné procuration : M. LAMARQUE à Mme LAURENT, Mme BONNET à Mme PUJO, M. MASSON à M. ROBERT

Absents excusés : MM. LACOMBE, DELALANDE, ZAHIRI

Secrétaire de séance : M. POUYSSEGUR

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35 et propose Monsieur POUYSSEGUR comme Secrétaire de séance, ce qui est accepté.

Monsieur le Maire propose également à l'assemblée délibérante de lui soumettre le vote d'une délibération non inscrite à l'ordre du jour : convention de transfert de l'impasse Suatis II dans le domaine public, ce qui est accepté à l'unanimité.

1. Décision modificative M14.2009-01 au budget de la Commune

En section investissement dépenses, retrait sur l'article 101/21578 -Acquisition de matériel- de 12 500 € qui sont affectés à l'article 109/2315 Installation matériel et outillage dans le cadre du programme d'aménagement du Centre.

En section de fonctionnement dépenses, retrait sur l'article 60/60112 -Energie- de 1 000 € qui sont affectés à l'article 67/673 Titre annulé sur exercice antérieur concernant une subvention perçue à tort le 16/01/2007 (risque pollution pour bassin alaric).

Voté à l'unanimité.

2. Emprunt d'équilibre du budget de la Commune pour 2009

Un emprunt d'équilibre pour le budget de la Commune est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal. Les caractéristiques sont les suivantes : prêt à taux fixe de 4,57 % retenu auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 220 000 € remboursable sur 20 ans.

.../...

3. Emprunt d'équilibre du budget Assainissement pour 2009

Un emprunt d'équilibre pour le budget annexe de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal. Les caractéristiques sont les suivantes : prêt à taux fixe de 4,57 % retenu auprès du Crédit Agricole, d'un montant de 225 000 € remboursable sur 20 ans.

4. Modification régie recette : droit de location

Dans le but d'encaisser les recettes des diverses manifestations culturelles, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de location des bâtiments et matériels communaux et produits de photocopies.

5. Relèvement du taux unitaire des vacations funéraires

Monsieur le Préfet sollicite un réajustement du taux unitaire de la vacation funéraire et propose de porter le tarif à 20 €.

Voté à l'unanimité.

6. Modification de la délibération de délégation au Maire

Dans l'intérêt de la bonne marche de l'administration communale, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification d'une délégation d'attribution autorisant ainsi Monsieur le Maire à réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 150 000 €.

7. Création d'un emploi fonctionnel de DGS

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services.

8. Avancements de grade : créations d'emplois

3 emplois sont créés et remplacent 3 emplois occupés par des agents communaux remplissant les conditions d'avancement de grade ou ayant réussi un examen professionnel.

Voté à l'unanimité.

9. Dénomination de voie du lotissement « Les Jardins de Peyret »

Un nouveau lotissement « Les Jardins de Peyret » se crée rue du Vignemale, à l'ouest de l'impasse du Vignemale. Il convient de déterminer le nom de la voie de desserte.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la dénomination suivante :

- « Rue Henry Russell » pour la rue.

10. Convention de transfert de l'impasse Suatis II dans le domaine public

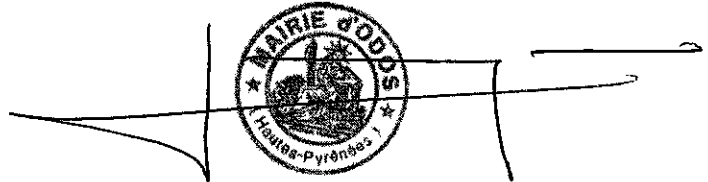
Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention avec les propriétaires de l'impasse Suatis II relative aux travaux nécessaires pour le transfert de cette impasse dans le domaine public.

Questions diverses

Monsieur le maire informe le Conseil d'une décision prise par délégation le 02/04/2009 relative à la collecte et au traitement des déchets verts des particuliers.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 15.

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem of a castle or tower, surrounded by the text "MARIE d'ODOS" at the top and "Hautes-Pyrénées" at the bottom, with two small stars on either side of the emblem.

Frédéric POUYSSEGUR